

CFAL (suite) : l'APECo réécrit au ministre des transports

Corbas, le 15 janvier 2014

Monsieur Frédéric CUVILLIER

Ministre des Transports

246 bd St Germain

75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Suite au rendu du rapport de la Commission Mobilité 21 présidée par Mr Duron, vous avez entériné la proposition de remettre au-delà de 2030 la réalisation du CFAL, Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise, considérant que d'autres projets comme le Lyon Turin ou le desserrement du noeud ferroviaire lyonnais, devraient être réalisés préalablement. Nous souhaitons que l'État profite de ce délai pour se reposer les bonnes questions sur le tracé du CFAL Sud tel qu'il était prévu de le présenter à l'enquête publique :

- Est-il, **vraiment**, indispensable de faire passer tout le trafic international au cœur de la gare de triage de Sibelin, qui reçoit déjà nombre de transports de matières dangereuses et se situe à proximité d'installations classées SEVESO. L'avenir du fret ferroviaire ou routier se situe vers Grenay, **comme le montre** le projet en cours de modification de la DTA de l'agglomération lyonnaise.

- Est-il, **vraiment**, raisonnable de vouloir faire passer des TER voyageurs sur ce tracé pour assurer la liaison St Etienne-St Exupéry, avec les contraintes horaires et les risques de côtoyer les matières dangereuses, alors que ces TER pourraient utiliser la ligne historique avec un arrêt à Vénissieux. **Cela** permettrait d'interfacer le métro ligne D et la ligne de tram T4, proposant une alternative aux stéphanois venant dans l'Est Lyonnais. Cela leur éviterait de transiter par la gare de la Part-Dieu

- Dans le calcul des coûts, la protection des populations le long des lignes anciennes de la vallée du Rhône, qui existent depuis longtemps certes, **n'a pas été prise en compte**. Pourquoi ces populations seraient-elles moins protégées (du bruit et surtout du danger) que les « nouveaux » riverains. Rappelons-nous la devise de la République : Liberté, **Égalité**, Fraternité.

- Le tracé dans la partie ouest de Corbas suit précisément un des corridors biologiques du SCOT. Cela rend difficilement crédible les schémas de cohérence écologique et autres trames vertes et bleues.

Vous comprendrez, Monsieur le Ministre, que nous sommes attachés à une relance du fret ferroviaire permettant d'une part de diminuer l'impact sur la santé, et d'autre part, d'augmenter la sécurité du transport routier. **Mais, comme il n'est pas très fréquent de construire de nouvelles lignes, nous vous demandons de faire, aujourd'hui, le moins mauvais choix pour que cette infrastructure soit utile très longtemps aux populations actuelles et à celles qui les suivront.**

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour l'APECo, le Président,
Jean-Marie THIEBAUX

DTA= Directive Territoriale d'Aménagement : c'est l'Etat qui définit les grandes infrastructures possibles sur un territoire. Pour l'agglomération lyonnaise le territoire concerné va de St Etienne à Bourgoin.

SCOT= Schéma de Cohérence Territoriale : doit être cohérent avec la DTA, s'impose aux PLU (Plan Locaux d'Urbanisme). Le territoire concerné pour nous est le Grand Lyon plus la CCPO (Communauté de communes des Pays de l'Ozon) et la CCEL (Communauté de communes de l'Est Lyonnais).

TER = Trains express régionaux, de compétence pour nous : Région Rhône-Alpes